

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
MAIRIE
616, rue Principale
62120 CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 avril 2017**

L'an deux mille dix-sept et le six avril, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles THOREL, Maire

Présents : Mmes et MM. THOREL Gilles, BOUCHEZ Christel, AGEORGES Benoit, POTTIEZ Bruno (à partir de 18h40), LOOSEN Chantal, COQUEMPOT Bruno, SOHIER Isabelle, MESER Delphine, CAMUS Lydie (à partir de 19h50), HANNEBICQ Nicolas, PRUVOST Francis, ALBA Jocelyne, BLANQUART Alain

Absents représentés : DERAEDT Didier par AGEORGES Benoit
CAMUS Lydie par THOREL Gilles (jusqu'à 19h50)

Secrétaire de séance : SOHIER Isabelle

La lecture du compte rendu de la réunion précédente n'appelle aucune observation

Remerciements

- De la famille GALLET pour les fleurs offertes lors du décès de Mme GALLET Angéline
- De la famille LABRANCHE pour les fleurs offertes lors du décès de Mme LABRANCHE Marie-Antoinette

PARTICIPATION ALSH ETE 2017

Lors du conseil municipal du 26 janvier 2017 il a été décidé de mettre fin au partenariat avec la commune de Racquinghem. Aujourd'hui, il faut décider de ce que la commune va proposer aux familles. Plusieurs options sont possibles. Dans un souci de neutralité, il est décidé à l'unanimité qu'une somme de 3€ serait attribuée par enfant, et par jour de présence complète avec repas, et ce dans n'importe quel centre choisi par les parents. Cette somme leur sera remboursée directement sur présentation d'un justificatif indiquant le nombre de jours ou l'enfant a fréquenté le centre.

Il est précisé que cette participation financière ne vaut que pour les grandes vacances d'été (juillet/août).

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Comité de Soutien aux Ex-Arjo (COSEA) s'adresse à notre commune pour une demande de subvention exceptionnelle. Le COSEA soutient les différentes luttes des salariés. Un des salariés de la papeterie habite la commune, la demande est de 50€. Le Conseil municipal émet un avis défavorable à l'unanimité.

AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE DES JEUNES MENAGES PRIMO-ACCEDANTS 2017

La CAPSO a décidé le 19 janvier 2017 de poursuivre l'action engagée par la CASO en 2016 en faveur de l'accession à la propriété des jeunes ménages. Cette mesure se traduit par la mise en place d'une prime de 4 000 € octroyée par la CAPSO à l'ensemble des ménages du territoire d'agglomération répondant à certains critères. Cette aide intercommunale peut être abondée par les communes qui le souhaitent pour un montant variable pouvant aller jusqu'à 4 000 €. Cette implication communale n'a pas de caractère obligatoire et se sont les services de la CAPSO qui se chargeront de l'instruction du dossier de demande de subvention. Le Conseil municipal émet un avis défavorable à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016

Le compte administratif et compte de gestion 2016 se présente comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (2015)		283 441.57		223 387.46		
Part affectée à l'investissement	16 524.69					
Opérations de l'exercice	577 817.46	631 468.66	892 803.16	485 520.01		
Résultat de clôture (2016)		320 568.08	183 895.69			136 672.39

❖ Besoin de financement (investissement): 183 895.69 €

Restes à réaliser DEPENSES : 192 891.37 €

Restes à réaliser RECETTES : 153 973.93 €

➤ Soit un besoin total de financement de 222 813.14 €

❖ Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- 222 813.14 € au 1068 (recette d'investissement)

- 97 754.94 € au 002 excédent de fonctionnement reporté

Il est voté à l'unanimité des conseillers présents.

BUDGET PRIMITIF 2017

Le conseil municipal décide à l'unanimité que les taxes communales (Habitation, Foncier Bâti et Non Bâti) subiraient une baisse de leur taux en 2017, du fait de la demande la neutralité fiscale demandée par la CAPSO à l'ensemble des communes en faisant partie. Les taux retenus cette année sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 12.58 %

- Taxe Foncière sur le Bâti : 7.12 %

- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 35.84 %

La perte financière qui en résulte, sera compensée par la CAPSO.

- Subventions pour les associations de la commune :

ASSOCIATION	MONTANT	VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Gymnastique volontaire	400	11		1
Campagne en Marche	500	12		
Saint Martin	300	12		
Les Riverains du Smetz	100	12		
Club des Aînés	500	10	1	1
Vie Associative	1350	11		1
La Mémoire	400	12		
APE	800	12		
Anciens Combattants	400	12		
BMW	200	12		
Amicale des Employés Communaux	150	12		
TOTAL	<u>5100</u>			

Il est demandé pour l'année prochaine, d'organiser une réunion entre conseillers, uniquement pour étudier au cas par cas les demandes de subventions des associations communales, les octrois des subventions seraient ensuite votés lors d'un conseil municipal.

- Subventions pour associations hors commune :

ASSOCIATION	MONTANT	VOTE		
		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Délégués Education Nationale	35	9	1	2
APEI Les Papillons Blancs	50	8	2	2
TOTAL	85			

Concernant les associations hors commune, les conseillers se demandent pourquoi celles-là et pas d'autres, pourquoi ne pas envisager un système de roulement pour que les subventions ne soient pas toujours allouées aux mêmes associations.

Le budget primitif est équilibré et voté à l'unanimité comme suit :

Fonctionnement : 671 834.88 €

Investissement : 740 390.34 €

DIVERS

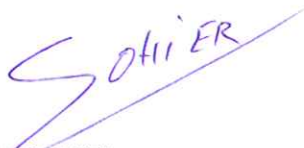
- Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés en application du relèvement de la valeur du point d'indice et du nouvel indice brut terminal de la fonction publique. Pour le Maire : par délibération n°798 du 24/04/2014, le conseil municipal avait décidé de fixer le montant de l'indemnité à 43% de l'indice brut 1015, il passe aujourd'hui à 43% de l'indice brut 1022. Pour les adjoints : par délibération n°799 du 24/04/2014, le conseil municipal avait décidé de fixer le montant de l'indemnité à 16.5% de

l'indice brut 1015, il passe aujourd'hui à 16.5% de l'indice brut 1022. Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

- La mairie a reçu un courrier de l'inspecteur d'académie informant de l'ouverture d'un poste maternel à la rentrée de septembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Le secrétaire de séance,



Isabelle SOHIER

Le Maire,



Gilles THOREL